



PÔLE D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

SAINTES 1

En tant que **parent**, je suis à l'initiative de la démarche, je participe à l'évaluation des besoins de mon enfant et je suis associé à chaque étape du processus.

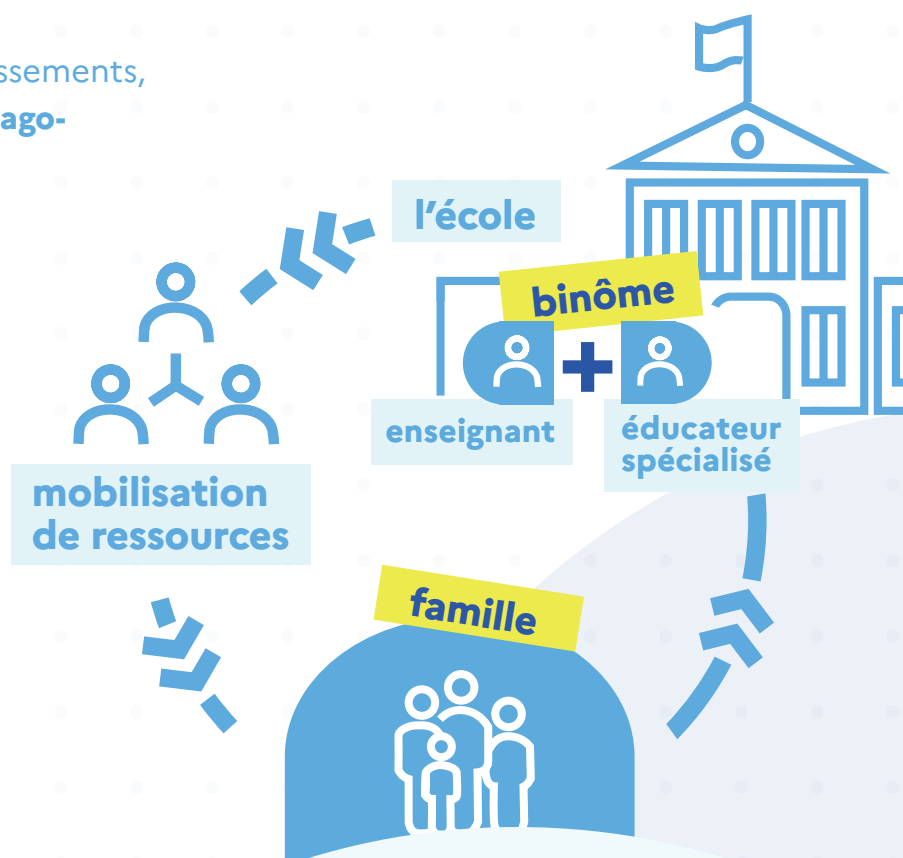


Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) est un nouveau service rendu pour les **élèves avec des besoins éducatifs particuliers**. L'objectif est d'apporter des réponses adaptées, au regard d'éventuelles difficultés que peut rencontrer votre enfant.

Comment ça marche?

Implantés dans les écoles et les établissements, un **enseignant coordonnateur pédagogique** et un **éducateur spécialisé** forment un **binôme de coordination PAS**, au service des familles pour répondre aux besoins éducatifs de l'élève.

Chaque PAS peut mobiliser des acteurs de l'éducation nationale ou du secteur médico-social en fonction des besoins repérés, avec l'accord de la famille ou du représentant légal.



Parent, quelles sont les démarches ?

1. Je prends contact avec le **Pôle d'Appui à la Sclolarité** de mon secteur qui m'indiquera la démarche. Je complète une **fiche de contact** (à télécharger **en scannant le QR code**) , je peux me faire aider. La fiche est aussi à disposition dans l'établissement de mon enfant.
2. Je suis contacté par le coordonnateur du dispositif.
3. Ma demande est étudiée par le PAS
4. Un projet de réponse m'est ensuite proposé. La mise en oeuvre de ces adaptations se fera avec mon accord.
5. Une fois les réponses apportées, une synthèse est réalisée conjointement entre le PAS, le corps enseignant et la famille.



fiche de contact

edurl.fr/pas17-st

Contact

Inspection de l'Education Nationale
14 bis rue Saint-Palais
17100 SAINTES

PAS17.saintes1@ac-poitiers.fr



Établissements couverts par le PAS Saintes 1

Le Pôle d'Appui à la Scolarié **Saintes 1** est implanté au sein de l'Inspection de l'Education Nationale. Il recouvre les établissements suivants :

Collège Edgar Quinet, Saintes

Collège Jeanne d'Arc, Saintes

Collège Jules Ferry, Gémonzac

École de Berneuil

École de Colombiers

École de coulonges

École de Courcoury

École de Cravans

École de Jazennes

École de La Jard

École de Luchat

École de Montils

École de Montpelier-de-Medillan

École de Perignac

École de Preguillac

École de Retaud

École de St Sever-Rouffiac

École de St-André-de-Lidon

École de St-Simon-de-Pellouaille

École de Tesson

École de Thenac

École de Varzay

École de Villars-en-Pons

École docteur Menudier, Chermignac

École élémentaire Jean Jaurès, Saintes

École élémentaire Roger Pérat, Saintes

École Emile Combes, Gémonzac

École Georges Couturier, Pisany

École les Jacobins, Saintes

École maternelle Jean Jaurès, Saintes

École maternelle Roger Pérat, Saintes

École Poitevin dit Goulebeneze, Les Gonds

École primaire Jeanne d'Arc, Saintes

École St-Eutrope, Saintes

EREA Theodore Monod, Saintes

Lycée Bellevue, Saintes

Lycée Bernard Palissy, Saintes

Lycée Notre-Dame de recouvrance, Saintes

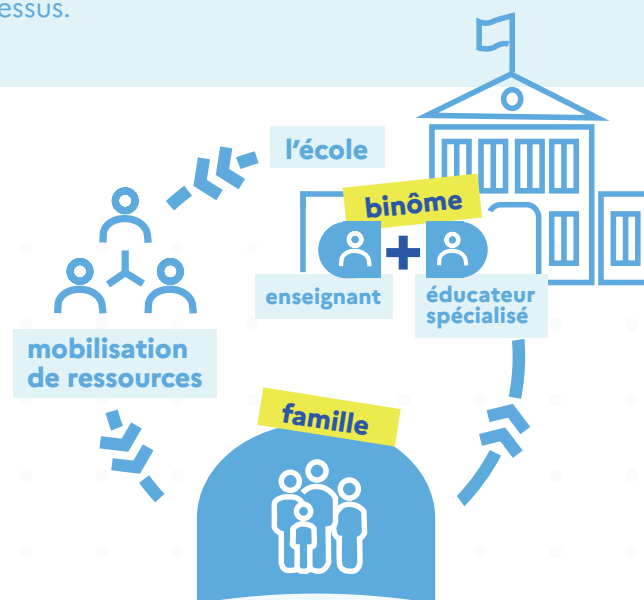
PÔLE D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

SAINTES 1

En tant que parent, je suis à l'initiative de la démarche, je participe à l'évaluation des besoins de mon enfant et je suis associé à chaque étape du processus.

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) est un nouveau service rendu pour les **élèves avec des besoins éducatifs particuliers**. L'objectif est d'apporter des réponses adaptées, au regard d'éventuelles difficultés que peut rencontrer votre enfant.

Implantés dans les écoles et les établissements, un enseignant coordonnateur pédagogique et un éducateur spécialisé forment un binôme de coordination PAS, au service des familles pour répondre aux besoins éducatifs de l'élève. Chaque PAS peut mobiliser des acteurs de l'éducation nationale ou du secteur médico-social en fonction des besoins repérés, avec l'accord de la famille ou du représentant légal.



Quelles sont les démarches ?

1. Je prends contact avec le Pôle d'Appui à la Scolarité de mon secteur qui m'indiquera la démarche. Je complète une **fiche de contact** (à télécharger **en scannant le QR code**) , je peux me faire aider. La fiche est aussi à disposition dans l'établissement de mon enfant.

2. Je suis contacté par le coordonnateur du dispositif.

3. Ma demande est étudiée par le PAS

4. Un projet de réponse m'est ensuite proposé. La mise en oeuvre de ces adaptations se fera avec mon accord.

5. Une fois les réponses apportées, une synthèse est réalisée conjointement entre le PAS, le corps enseignant et la famille.

fiche de contact



edurl.fr/pas17-st

Le Pôle d'Appui à la Scolarité **Saintes 1** est implanté au sein de l'Inspection de l'Éducation Nationale.
Contact : PAS17.saintes1@ac-poitiers.fr

Inspection de l'Éducation Nationale
14 bis rue Saint-Pallais
17100 Saintes